





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-488**

Séance publique du

16 novembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151117- lmc174605-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CAMPAGNE NEGRE - LOCAUX BIBLIOTHEQUE - ACQUISITION A TITRE DE DATION
AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CAMPAGNE NEGRE - LOCAUX BIBLIOTHEQUE - ACQUISITION A TITRE DE DATION AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Campagne Nègre aujourd'hui achevée, l'OPHLM (devenu OPH Pays d'Aix Habitat) a acquis auprès de l'aménageur une emprise de terrain de 3149 m² constituant l'îlot C de l'opération par acte en date du 12 mai 1995.

Aux termes de cet acte l'acquéreur devait réaliser un programme comprenant :

- 5 130 m² de SHON destiné à des logements sociaux,
- 250 m² de SHON d'équipements publics en rez de chaussée d'immeuble. Cette emprise doit être rétrocédée à la Ville à titre de dation et représente une valeur de 1 100 000 Frs (soit 167 693,92 €) telle que définie dans l'acte de cession.
- 900 m² minimum d'espaces libres imposés.

Ces locaux sont à l'heure actuelle occupés par une bibliothèque et constituent le volume n° 1 de l'immeuble (cf état de descriptif de division en volumes, ci-joint) et il convient de régulariser l'acte de cession correspondant.

En conséquent, je vous demande, Mes Chers collègues, de bien vouloir :

CONFIRMER l'acceptation de la dation de l'emprise de 250 m² de SHON telle que définie dans l'exposé qui précède.

AUTORISER Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte correspondant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2015-488 - CAMPAGNE NEGRE - LOCAUX BIBLIOTHEQUE - ACQUISITION A TITRE DE DATION AUPRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAYS D'AIX HABITAT-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

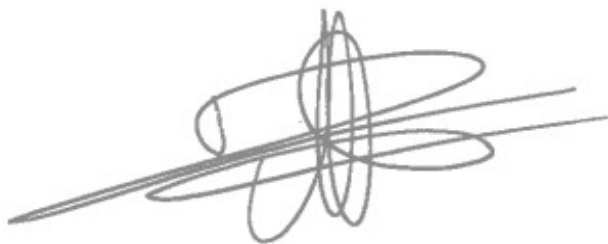
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

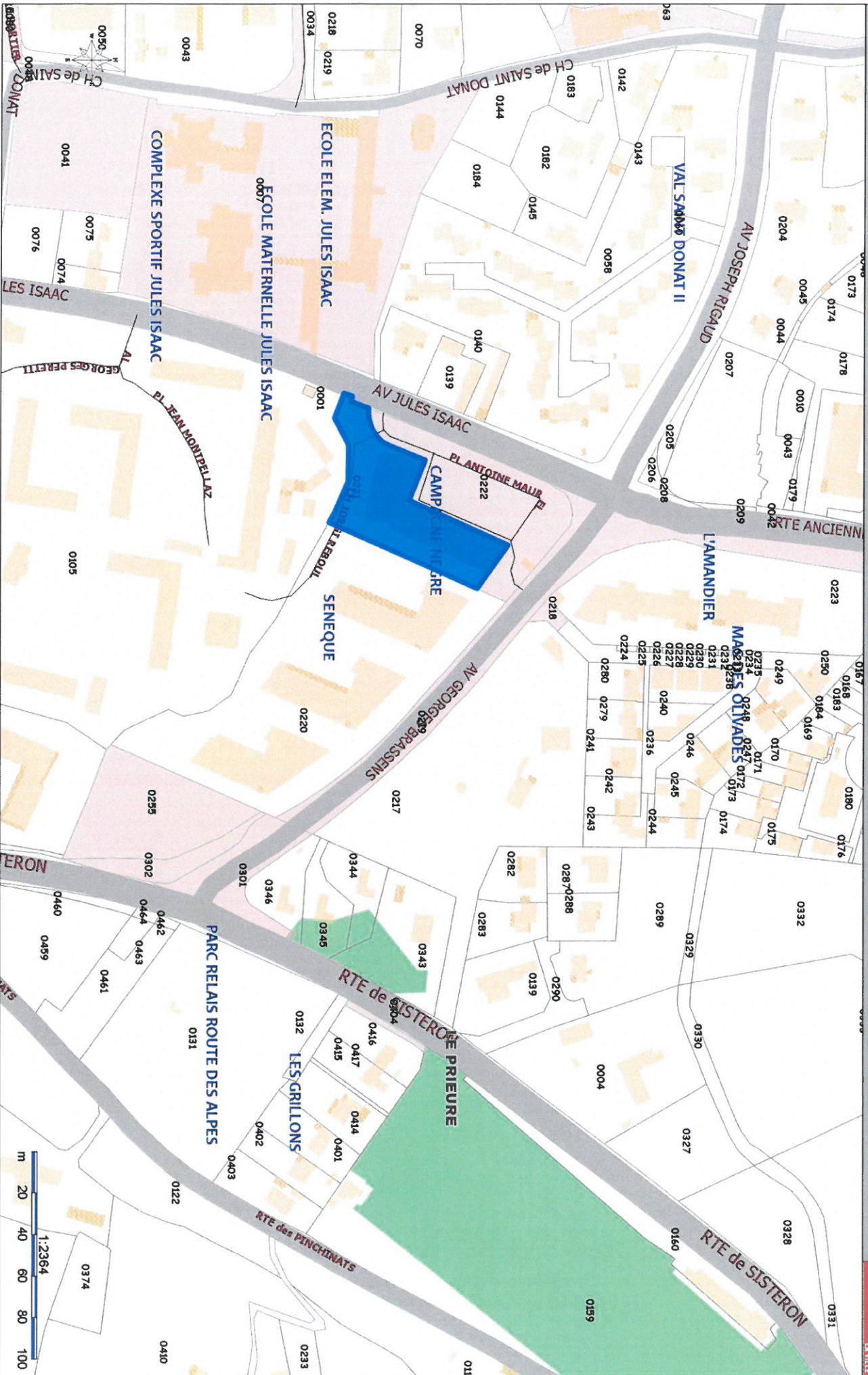
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Brigitte DEVESA

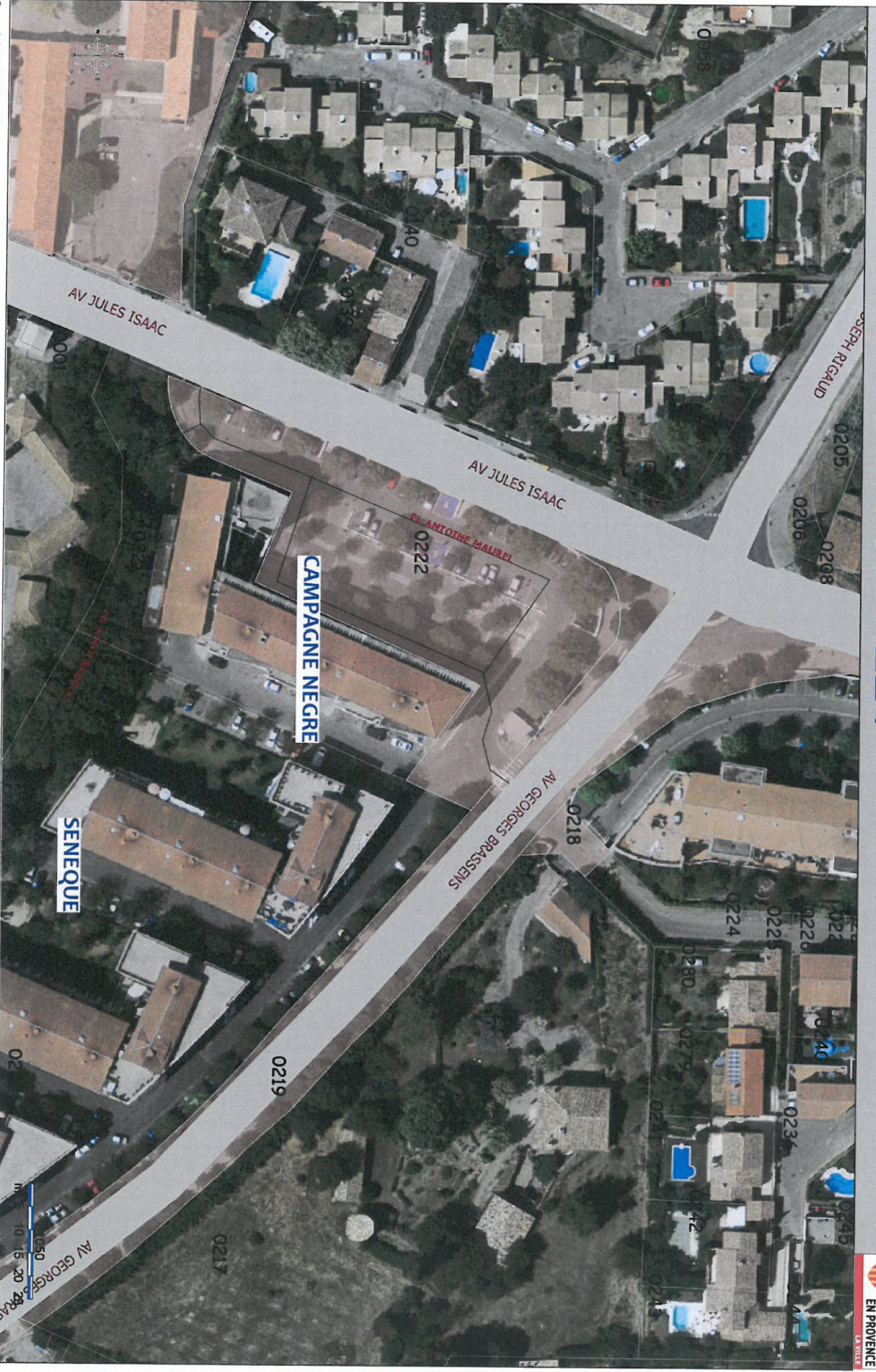
A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

PLAN CADASTRAL DR n°221



PLAN PAYSAGER DR N°221





ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS

Ville d' Aix-en-Provence

Z.A.C. NEGRE

Ptè de l' O.P.H.L.L.M.

Angle de l' Avenue Jules ISAAC et Georges BRASSENS

Cadastre : Section DR n° 221

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

EN VUE DE CESSIION DE LOCAUX A LA VILLE d' AIX-EN-PROVENCE

LISTE DES PIECES

- * Note explicative
- * Extrait du plan cadastral
- * Tableau récapitulatif de l'état descriptif de division
- * Plans des différents niveaux de base
 - Plan n° 1
 - Plans n° 2a - 2b
 - Plan n° 3
 - Plan n° 4
 - Plans n° 5a - 5b
 - Plan n° 6
- * Coupe schématique A-B

13 100 Aix-en-Provence
Alain Delmare

Alain DELMARE
GEOMETRE EXPERT

Rés. Arc de Meyran - Bât. A
Av. de la Cibie - 13100 AIX EN PCE
Tél. 04.42.38.58.64 - Fax 04.42.27.71.21

Alain DELMARE

Géomètre - Expert D.P.L.G.
Rés. de l' ARC de MEYRAN - Bât. A
Avenue de la Cibie
13 100 Aix-en-Provence

Tél. : 04.42.38.58.64
Fax. : 04.42.27.71.21

Réf. : 98.351
Date : Sept.98

PLAN n° 1

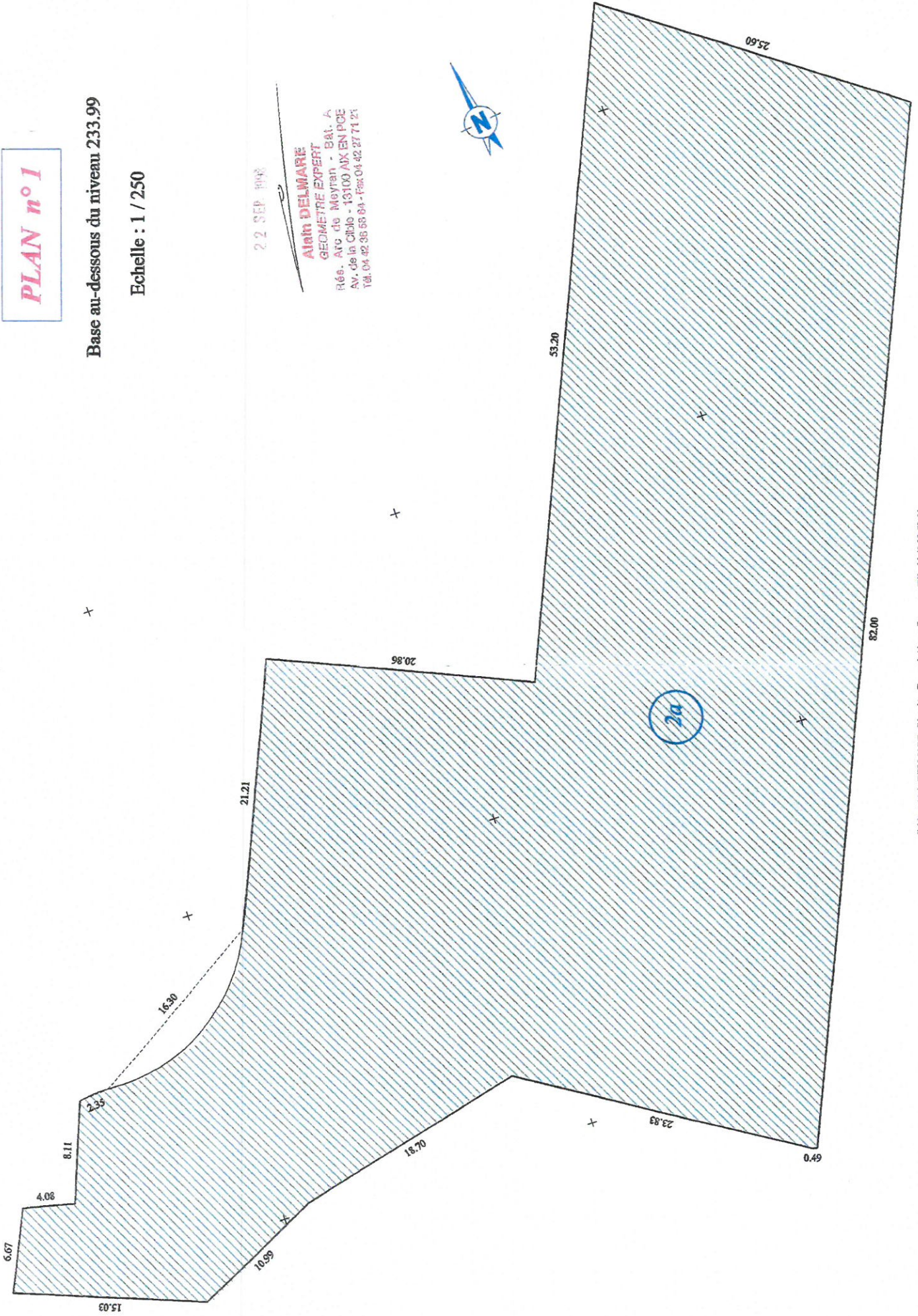
Base au-dessous du niveau 233.99

Echelle : 1 / 250

22 SEP 1993

Alain DELMARE

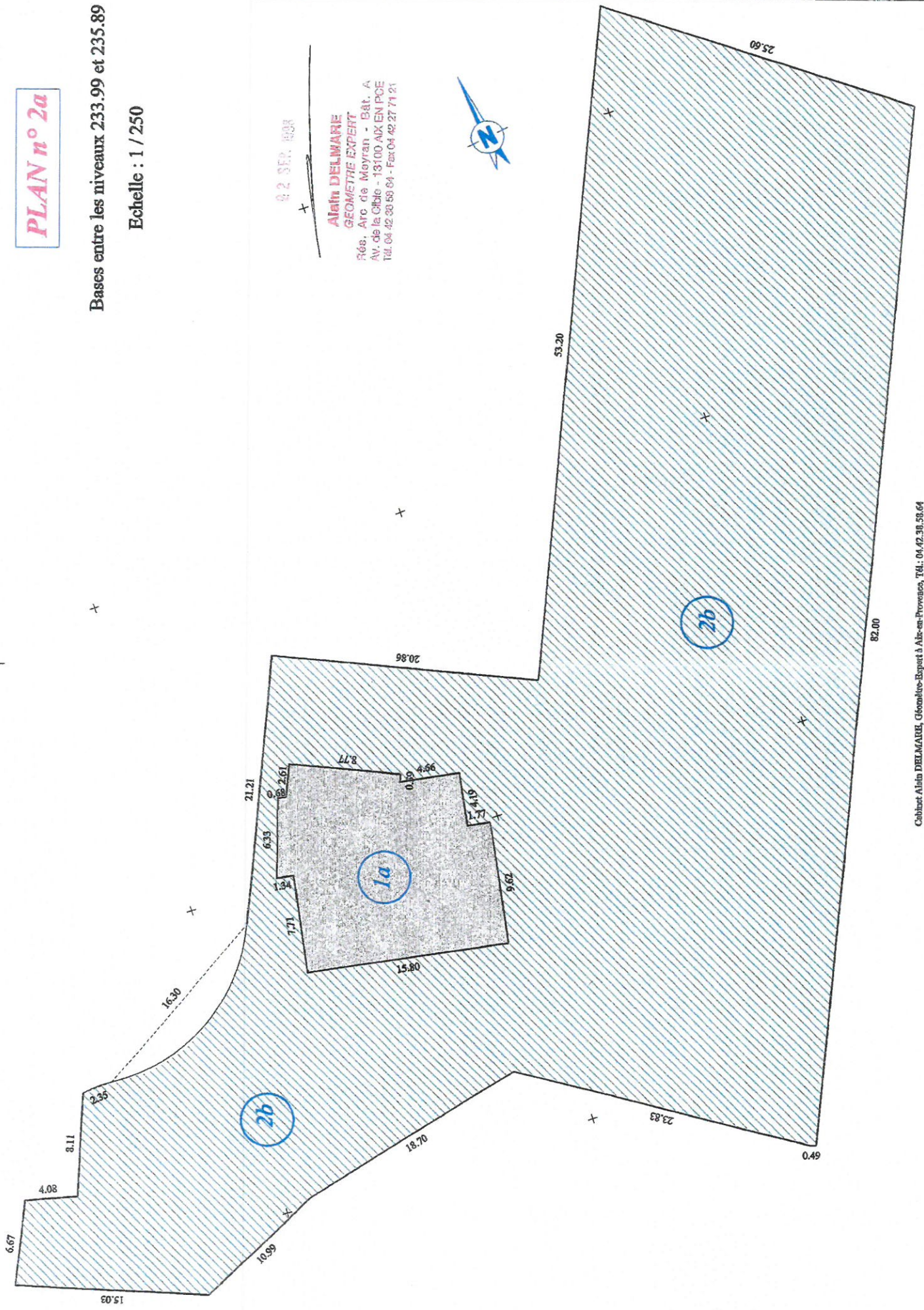
GEOMETRE EXPERT
Rég. Arc de Moyran - Bal. A
Av. de la Ciblo - 13100 AIX EN PCE
Tél. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 21



PLAN n° 2a

Bases entre les niveaux 233.99 et 235.89

Echelle : 1 / 250



9 2 SEP. 1998

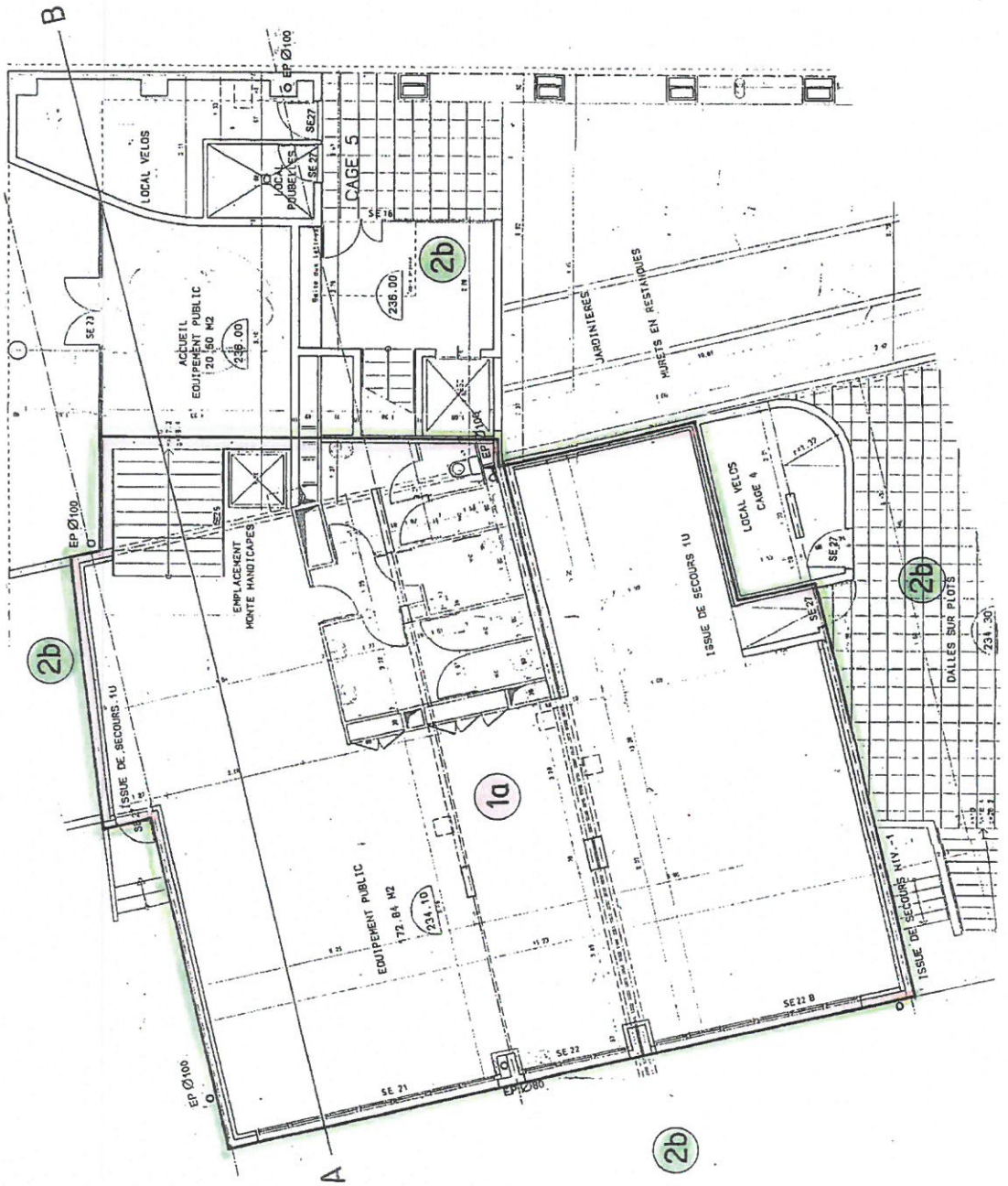
Alain DELMARE
GEOMETRE EXPERT
R68, Arc de Moyran - Bât. A
Av. de la Cibie - 13100 AIX EN PCE
Tel. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 21

PLAN 2b

Détail du Volume n° 1

Bases entre les niveaux 233.99 et 235.99

Echelle : 1 / 100



MAIRIE DELMARE
GEOMETRE EXPERT
R66, Arc de Métron - B91, A
Av. de la CEJG - 13100 AX EN PCE
Tél. 03 42 39 53 64 - Fax 04 42 27 71 27

PLAN n° 3

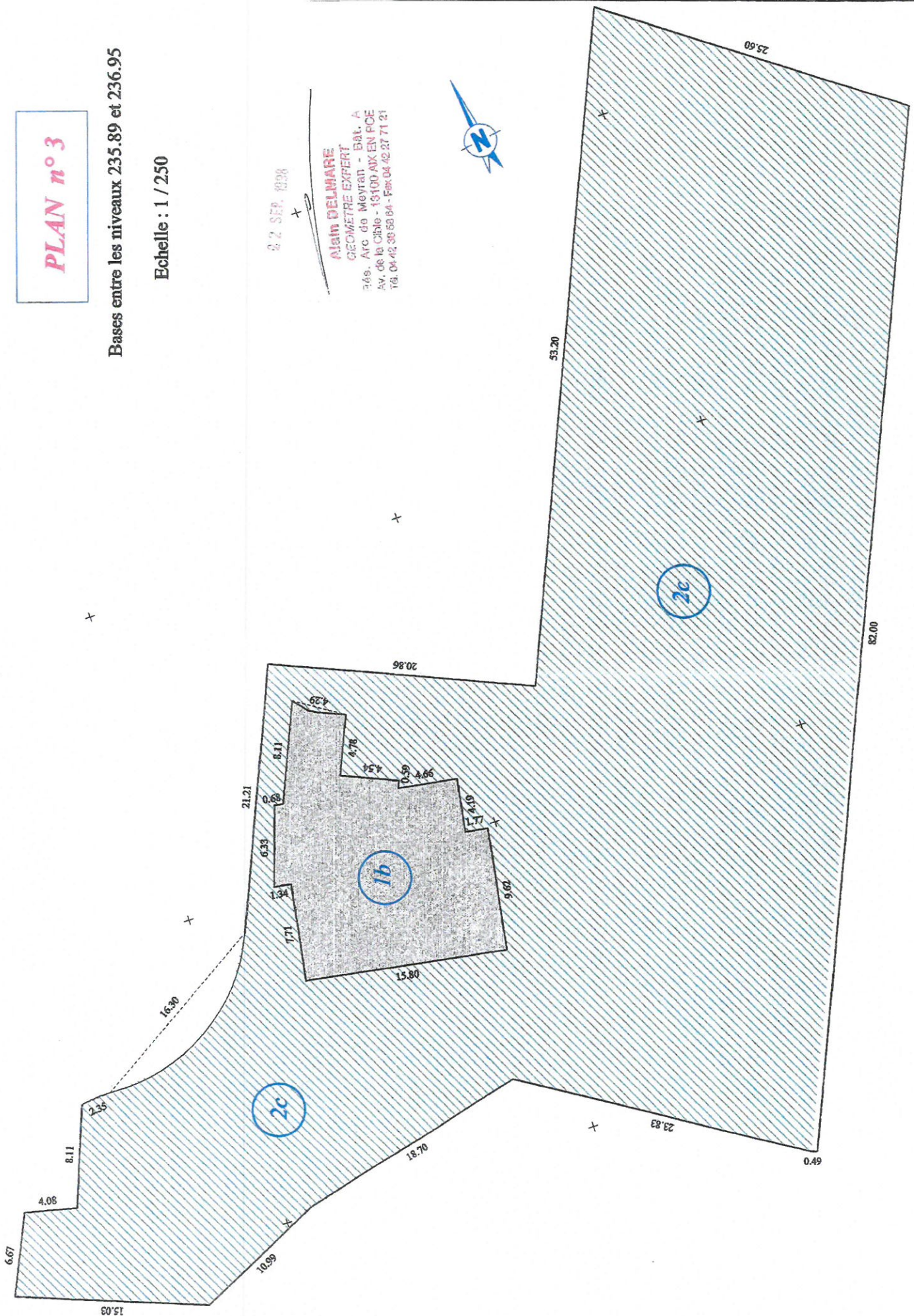
Bases entre les niveaux 235.89 et 236.95

Echelle : 1 / 250

3/2 SEP. 1998

ALAIN DELMARE

GEOMETRE EXPERT
249, Arc de Méritan - Bât. A
Av. de la Cité - 13100 AIX EN PCE
Tél. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 21



PLAN n°4

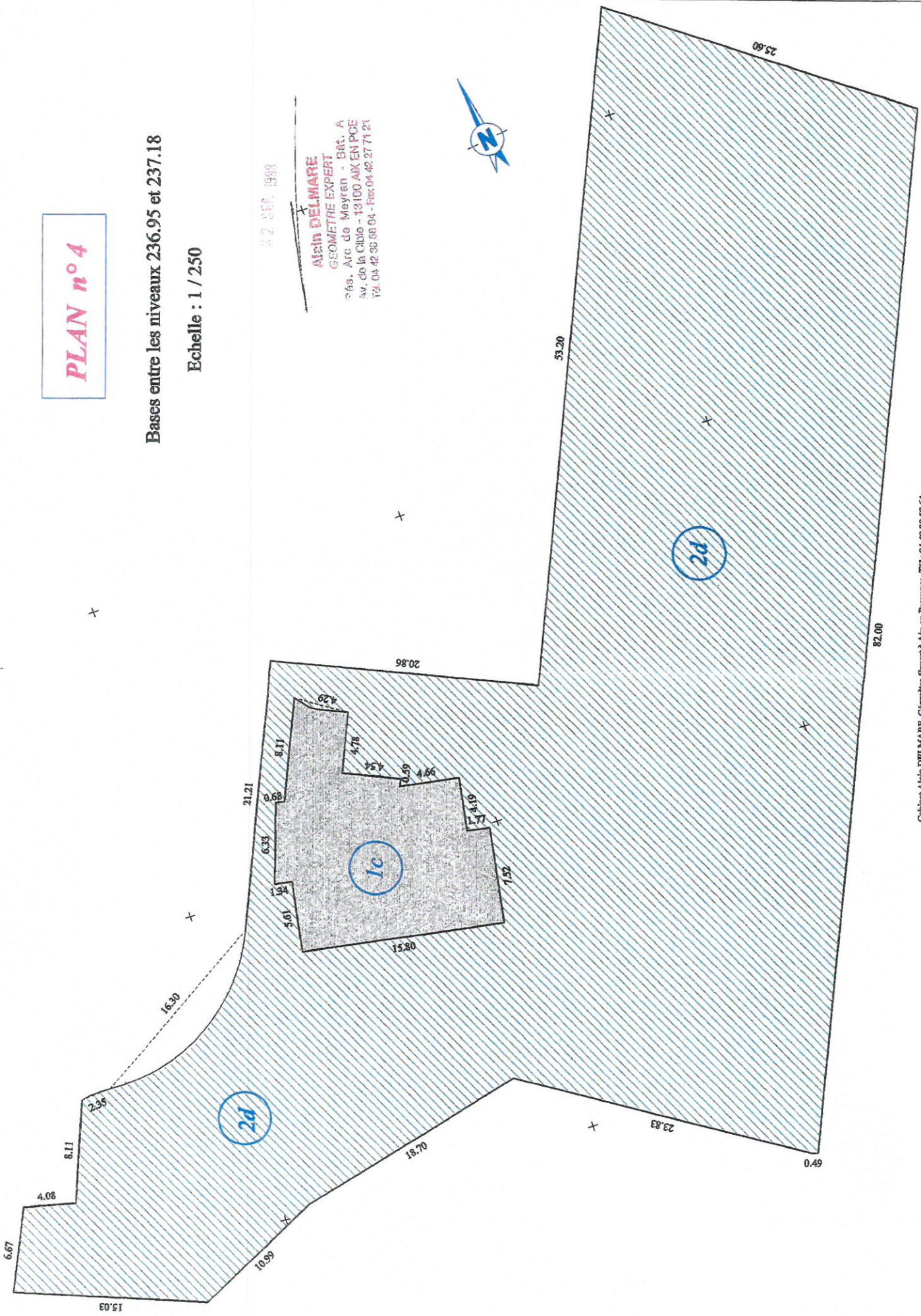
Bases entre les niveaux 236.95 et 237.18

Echelle : 1 / 250

22 SEP 1998

ALAIN DELMARE

GEOMETRE EXPERT
265, Arc de Meyren - Bat. A
Av. de la Chole - 13100 AIX EN PCE
Tel. 04 42 38 58 64 - Fax: 04 42 27 71 21



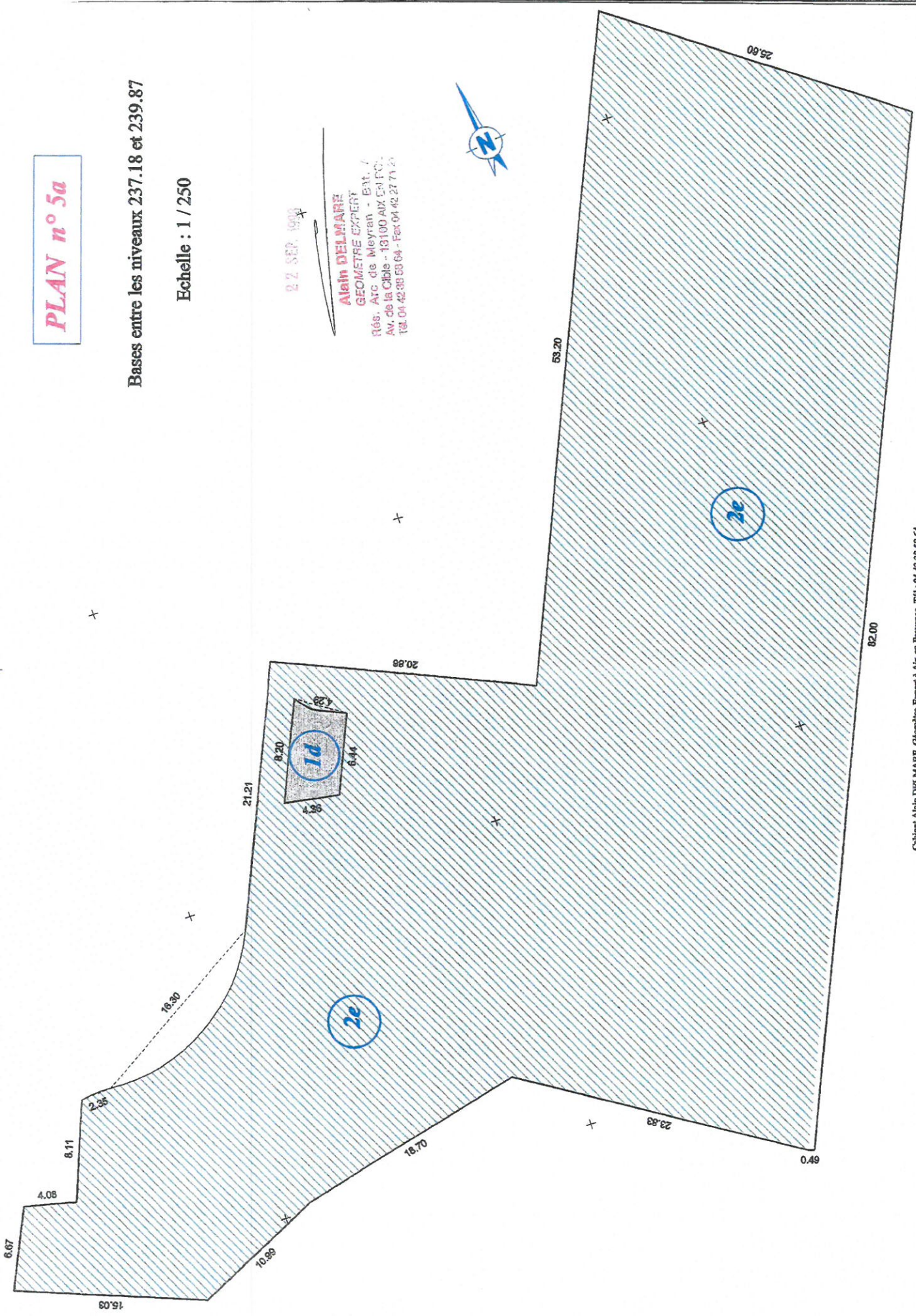
PLAN n° 5a

Bases entre les niveaux 237.18 et 239.87

Echelle : 1 / 250

22 SEP. 1990

Alain DELMARE
GEOMETRE EXPERT
R6s. Arc de Meyran - Bat. 7
Av. de la Cible - 13100 AIX EN P.C.
Tel. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 24



PLAN 5 b

Détail du Volume n° 1 d

Bases entre les niveaux 237.18 et 239.87

Echelle : 1 / 100

ARND DELMARE

GEOMETRE EXPERT

18, Av. G. DE MEYRIOT - BÂT. A
75014 PARIS - 131010 AK EN POE
Tél. 01 42 36 25 04 - Fax 01 42 27 71 21



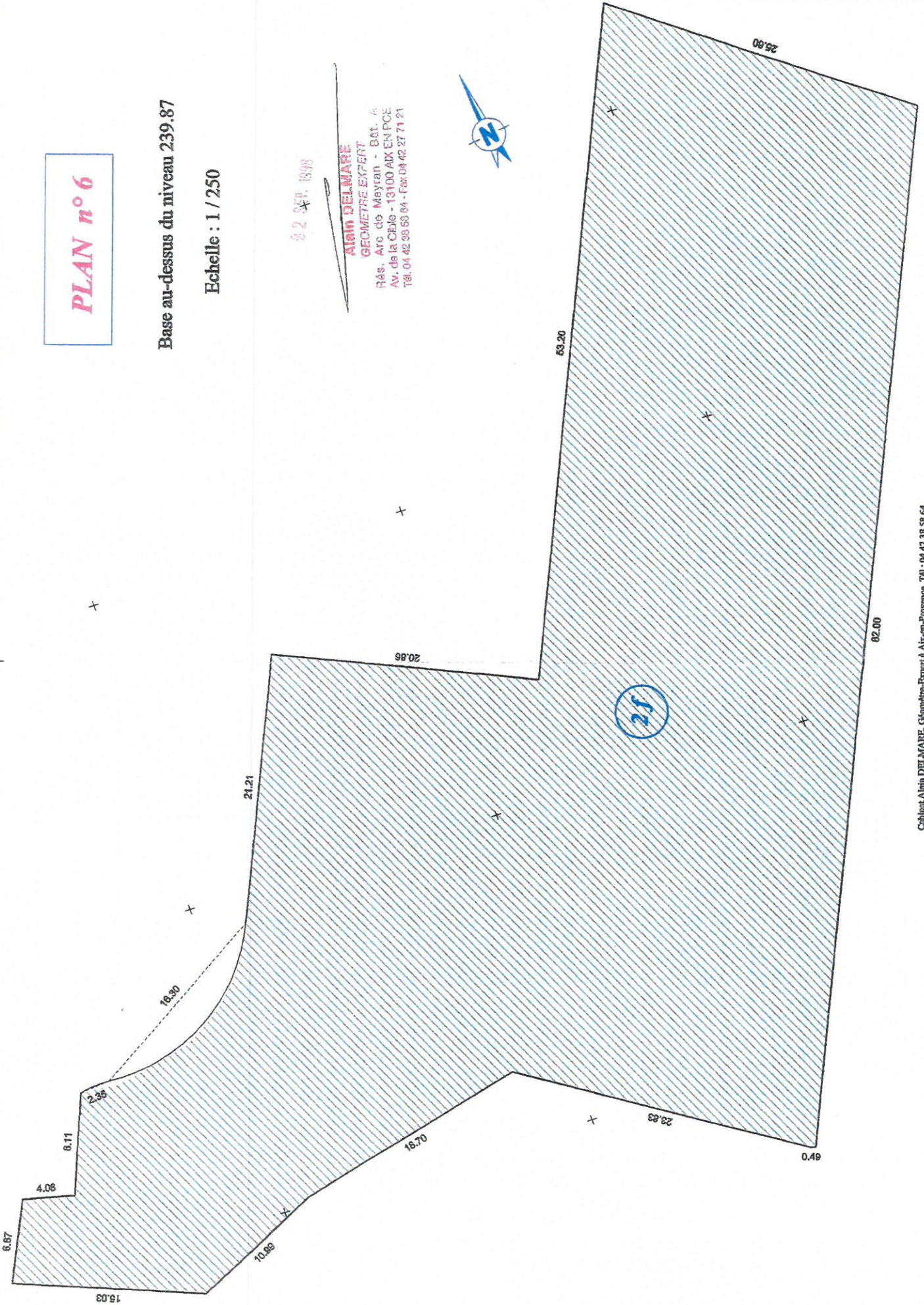
PLAN n° 6

Base au-dessus du niveau 239.87

Echelle : 1 / 250

02 SEP 1998

ALAIN DELMARE
GEOMETRE EXPERT
Rés. Arc de Mayran - Bat. A
Av. de la Cible - 13100 AIX EN PCE
Tél. 04 42 38 53 64 - Fax 04 42 27 71 21



COUPE A - B

Echelle : 1 / 100

ALAIN DELMARE
 GEOMETRE EXPERT

466, Ave de Bayron - Bat. 7
 Av. de la Chêne - 13100 AIX EN PCE
 Tél. 04 42 36 48 84 - Fax 04 42 37 71 25

2000 2000

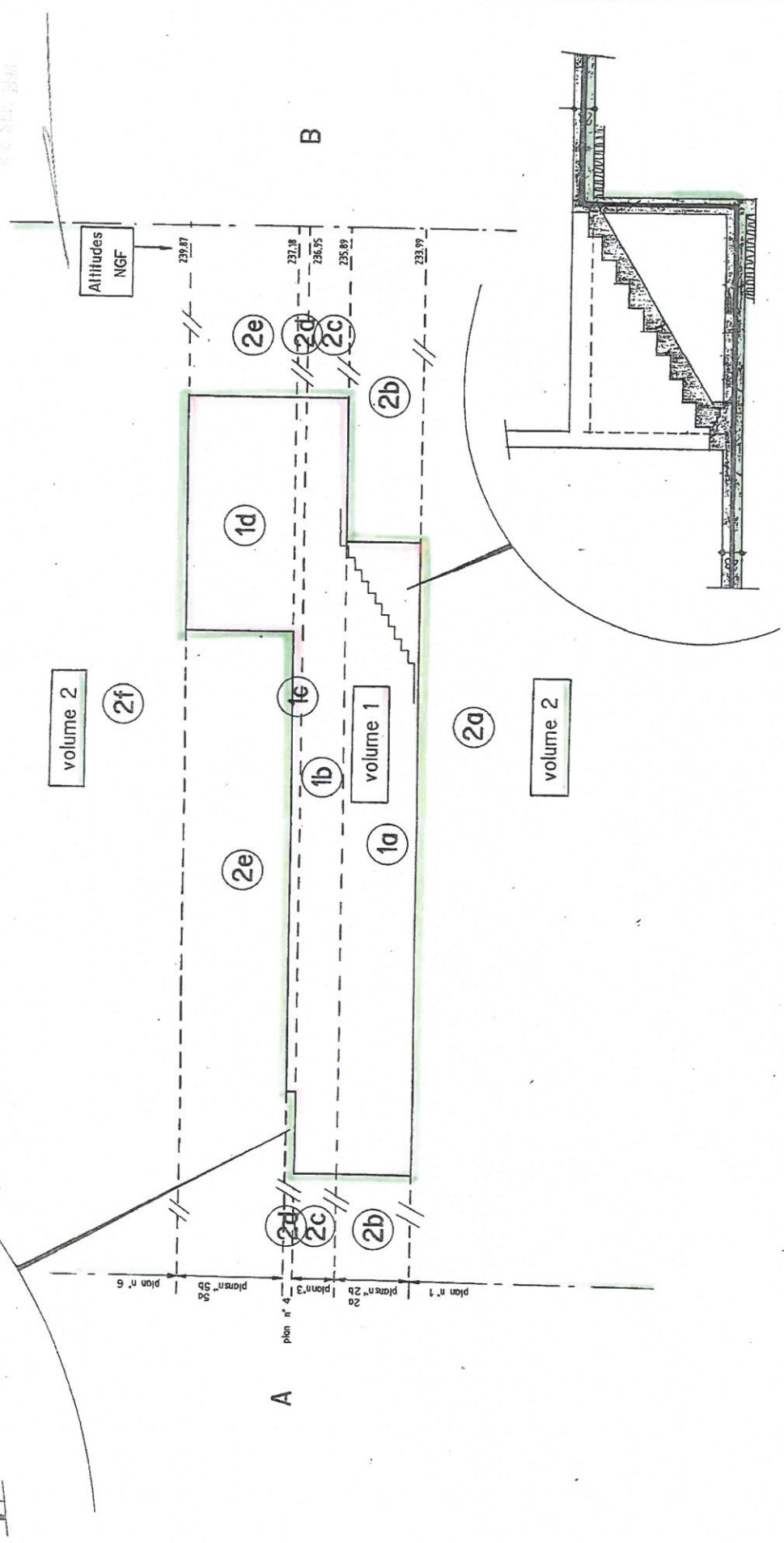


TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

N° de LOT	BASE HORIZONTALE	LIMITES		NGF	DEFINTION PLANIMETRIQUE des BASES	
		Inférieures	Supérieures		Superficiés	Plans
①	1a	233.99	235.89	235.89	231 m²	Plans n° 2a / 2b
	1b	235.89	236.95	236.95	251 m²	Plan n° 3
	1c	236.95	237.18	237.18	218 m²	Plan n° 4
	1d	237.18	239.87	239.87	30 m²	Plans n° 5a / 5b
②	2a	Sans limite inférieure		233.99	3149 m²	Plan n° 1
	2b	233.99	235.89	235.89	2918 m²	Plan n° 2a
	2c	235.89	236.95	236.95	2898 m²	Plan n° 3
	2d	236.95	237.18	237.18	2931 m²	Plan n° 4
	2e	237.18	239.87	239.87	3119 m²	Plan n° 5a
	2f	239.87	Sans limite supérieure		3149 m²	Plan n° 6

27 517 1008

Alain DELMARE

GEOMETRE EXPERT

Rés. Arc de Mérytan - Bât. A
 Av. de la Cible - 13100 AIX EN PCE
 Tél. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 21

NOTE EXPLICATIVE

La Société O.P.H.L.M. est propriétaire de la parcelle cadastrée Section DR n° 221 sur la commune d'Aix-en-Provence sur laquelle se trouve édifié un immeuble à usage d'habitation de type locatif.

(La parcelle DR n° 222, permettant l'accès, destinés à être cédés à la Ville d'Aix-en-Provence est actuellement portée sur les matrices cadastrales au compte de COPRIM Régions)

La Société O.P.H.L.M. cède une partie en Rez-de-Chaussée à la Ville d'Aix-en-Provence (domaine privé de la commune destiné à recevoir du public).

Afin d'éviter les inconvénients liés à l'établissement d'une copropriété entraînant l'acquisition de parties communes et des difficultés de gestion avec des logements, il a été décidé de procéder à une division en volumes composée de 2 lots :

- 1 lot destiné à être vendu à la Ville d'Aix (lot n° 1)
- 1 lot conservé par la Sté O.P.H.L.M. (lot n° 2) constituant le solde.

L'état descriptif de division en volume définit de manière géométrique les lots par leurs surfaces de bases et leurs altitudes NGF (inférieures et supérieures) tel qu'il résulte des plans et coupes ci-annexés.

PRINCIPE GENERAL ENTRE LES 2 VOLUMES

La limite entre les 2 volumes est constituée :

- par l'axe des murs séparatifs et l'axe des dalles plancher / plafond.
- le parement du mur extérieur pour le Volume n° 1

SERVITUDES ENTRE VOLUMES

On aura :

- Des servitudes d'appui et de soutien des éléments porteurs de l'immeuble.
- Des servitudes de passage de gaines et canalisations
- Une servitude de tour d'échelle
- Une servitude de vue du Volume n° 1 sur le Volume n° 2 (Voir plans 2b et 5b)
- Des servitudes d'accès au Volume n° 1 (Voir plans 2b et 5b)
- Des servitudes issues de secours du Volume n° 1 (Voir plans 2b et 5b)

Et d'une manière générale toutes les servitudes nécessaires au fonctionnement et au maintien des constructions telles que prévues lors de la réalisation de la construction.

22 SEP. 1998

AIN DELMARE
GEOMETRE EXPERT

Rés. Arc de Meyran - Bat. 1
Av. de la Cible - 13100 AIX EN PCE
Tél. 04 42 38 58 64 - Fax 04 42 27 71 21